

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du

Territoire – Urbanisme

Avenue des Casernes, 31/1

B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 15/01/2026

N/Réf. : ETB20283_753_PU

Gest. : TS/CS

V/Réf. : PU 12480

Corr: //

NOVA : 05/PU/1994757

ETTERBEEK. Avenue Jules Malou, 59

(= partiellement en zone de protection de l'Eglise Saint-Antoine de Padoue)

PERMIS D'URBANISME: régulariser la construction d'une lucarne arrière, l'aménagement d'un studio et d'une terrasse au niveau des combles

Demande de la Commune du : 08/01/2026

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 08/01/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/01/2026, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©
BruGIS)



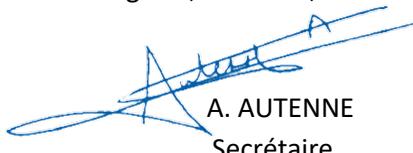
Situation de droit
(document extrait du dossier)



Situation de fait dont la régularisation est demandée (document extrait du dossier)

Les transformations dont la régularisation est demandée n'ont pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis l'église Saint-Antoine de Padoue classée. Elles n'appellent donc pas de remarques d'ordre patrimonial et relèvent davantage d'un examen urbanistique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels